



Réunion du Bureau de l'ARE
2009

Fribourg, les 14-15 Mai

Réf. Agenda: VII

Pour Information

original en anglais

DECLARATION DE LIMOGES

**Assemblée des Régions d'Europe (ARE) – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Conférence “Réponses régionales au changement climatique”
Limoges, Limousin, mars 2009**

**NOUS, représentants des Nations Unies et de l'Assemblée des Régions d'Europe,
à l'occasion de la conférence “Réponses régionales au changement climatique” de Limoges,**

Acceptons les preuves quant à la gravité du réchauffement climatique et reconnaissons qu'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines contribue largement à ce changement;

Prenons connaissance que le changement climatique est une menace sociale, économique et environnementale majeure à laquelle les régions du monde entier doivent faire face;

Reconnaissons qu'afin d'éviter les effets néfastes du changement climatique, des mesures doivent être prises non seulement par les Etats au niveau international mais principalement par les autorités au niveau régional et local;

Notons que les régions peuvent avoir un rôle clé dans le développement et la mise en œuvre de politiques de développement durable – tout particulièrement pour les mesures d'adaptation et d'atténuation des risques du changement climatique; comme souligné dans la déclaration commune ARE/FEDARENE signée en décembre 2006;

Affirmons que le réchauffement climatique est phénomène trans-frontalier. À ce titre, les régions des pays industrialisés doivent coopérer étroitement et partager leurs connaissances avec les régions des pays en voie de développement et des pays émergents pour lutter contre les variations du climat;

Reconnaissons que le niveau de développement économique varie selon les pays

et que les actions prises pour lutter contre le changement climatique doivent reconnaître les différences évidentes entre les régions;

Admettons qu'adresser le problème du réchauffement climatique n'est pas uniquement un impératif environnemental. Ce phénomène entraîne également de lourdes conséquences sur la santé humaine et l'activité économique. Il est, par conséquent, indispensable d'adopter une approche globale face au changement climatique afin d'illustrer de la manière la plus juste ces dynamismes politiques et sociaux. Les régions doivent également renforcer leur coopération avec de nombreux acteurs clés, et notamment avec les ONG, le secteur privé, les mouvements sociaux et organisations internationales en vue de dresser rapidement l'éventail des défis du changement climatique;

Réaffirmons notre volonté d'entreprendre, ensemble, les actions nécessaires, aujourd'hui et à l'avenir, concernant le changement climatique, comme cité dans la lettre d'intention signée au Sommet de Saint-Malo en octobre 2008.

Par conséquent, nous appelons les régions membres de l'ARE à:

Renforcer davantage la coopération avec les autres autorités régionales et locales afin de promouvoir les bonnes pratiques de développement durable, particulièrement en ce qui concerne la promotion de l'efficacité énergétique, les sources d'énergie alternatives et l'emploi de technologies vertes;

Travailler ensemble afin de déterminer les outils et méthodologies nécessaires pour la prévention du changement climatique pour que nos régions deviennent leaders dans ces domaines;

S'engager à créer des partenariats profitables et efficaces avec des régions de pays en voie de développement afin de lutter de manière appropriée contre le changement climatique;

Se rapprocher des citoyens, dont les communautés autochtones et locales, afin de les aider à s'adapter et à gérer les impacts environnementaux, économiques et sociaux du changement climatique;

Mettre la pression sur les gouvernements nationaux afin que le rôle des régions et autorités locales soit considéré à sa juste valeur dans les négociations de la phase post-Kyoto;

Encourager la récolte de données pertinentes par la recherche et les activités de suivi des régions et autorités locales pour la prise de décisions politiques;

Parvenir à cet objectif en se joignant à l'initiative 'vers moins d'émissions de carbone et des territoires plus adaptés' lancé en 2008 par le PNUD, le PNUE et 8 associations de régions dont l'ARE;

Mobiliser efficacement les ressources pour soutenir une région d'un pays en voie de développement pour l'élaboration de son plan climat territorial et la mise en œuvre de ce dernier par des politiques publiques et projets d'investissement, financés par de

nouveaux mécanismes (financement carbone, MDP, FEM, UN REDD, coopérations décentralisées, etc.)

Signer la déclaration ARE/FEDARENE et s'engager à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans leurs territoires;

Adopté lors de la réunion plénière de la commission 1, le 1er avril 2009.